

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marie-christine simard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/c1cc74eea8c2744a61166486>

Date d'obtention : 2020-11-20 14:46:12

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime 2- Évaluer l'incident 3- Vérifier l'information Avant étape 4 : à la lumière des informations obtenues, dans le cas où l'école estime que les activités pourraient être malveillantes et de nature criminelle, elle doit contacter le service de police et ne pas parler au jeune instigateur 4- Parler au jeune instigateur Suivre les étapes si c'est un acte impulsif ou si c'est un acte Malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de faire l'évaluation de l'incident avec la trousse. De rencontrer tous les membres impliqués en appliquant les étapes de la trousse SEXTO. Il est important d'identifier si cela est un acte malveillant ou impulsif de la part de l'instigateur. Il est important aussi que l'intervenant scolaire contacte le service de police et remet les grilles d'évaluations de l'incident au corps policier, afin que celui-ci prenne en charge la situation. Le service de police ne peut pas demander aux intervenants de faire des démarches supplémentaires auprès d'autres élèves potentiellement impliqués dans l'évènement. Puisque l'école ne peut agir à titre de mandataire du service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape qui semble la plus délicate est d'identifier, malgré le questionnaire si la personne a fait un geste impulsif ou malveillant. Puisque la personne peut tout de même faire croire que cela était un geste impulsif et que par la suite, celle-ci décide de distribuer les images de la victime.